



ÉGLISE de LIÈGE

98^e année • n°5 • Septembre-Octobre • September-Oktober 2020

Mot de l'Évêque

.....

Résistance et renaissance

Photo: Ben White



Wort des Bischofs

.....

Widerstand und Wiedergeburt

Résistance et renaissance

Chers Frères et Sœurs,

La rentrée pastorale de ce mois de septembre est très particulière puisqu'elle est marquée par la crise du coronavirus. L'élan de la rentrée est freiné par la difficulté de se rencontrer et de se réunir. Mais le sens des choses est profondément questionné.

Comme le dit l'Académie pontificale pour la vie¹, « la pandémie nous a tous rendus aussi vulnérables les uns que les autres ». Dès lors, le message de la foi est particulièrement d'actualité: « Nous sommes appelés au courage de la résistance » et à vivre « un passage vers la renaissance de la vie ». La résistance signifie la capacité d'affronter le mal dans la durée, en gardant en nous l'espérance, en pratiquant les gestes d'amitié, en priant Dieu de nous éclairer et de nous sauver. La renaissance de la vie signifie qu'une vie nouvelle doit naître de l'épreuve actuelle, avec plus de solidarité mondiale, plus de spiritualité et de prière. La prière n'est pas une pratique magique, qui ferait appel à une action spectaculaire ou sensationnelle de Dieu. Jésus lui-même

a dit au sujet de cette tendance à faire de Dieu un magicien: « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu » (Mt 4,7). Mais la prière est un appel à Dieu pour qu'il inspire nos esprits et nos cœurs, et agisse par le canal de son amour. La prière est spécialement utile quand nous sommes petits et pauvres, parce que nous sentons davantage la nécessité de recevoir une grâce de Dieu.

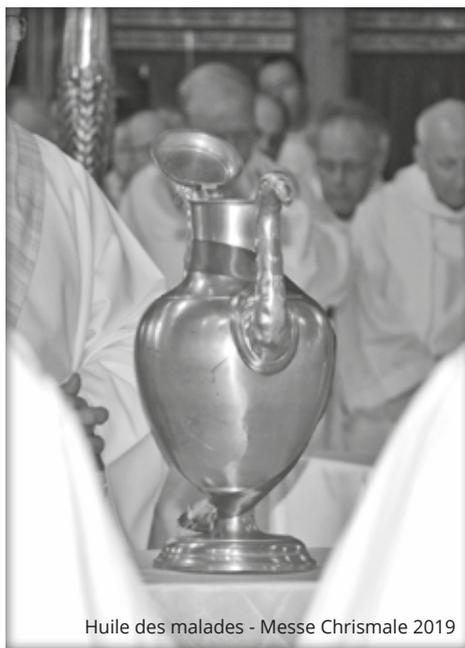
Nous voyons dans l'histoire que les petits et les pauvres ont été sauvés par Dieu, que ce soit le petit peuple d'Israël, menacé par ses puissants voisins; que ce soit les premières générations chrétiennes, soumises aux persécutions dans l'Empire romain. Nous découvrons sur terre que nous sommes tous de petits peuples face à la pandémie; Belges, Américains, Chinois, Latino-américains, tous



nous découvrons notre fragilité et nous avons besoin d'une force nouvelle. Mais la prière n'est pas qu'une demande. Elle est aussi action de grâces. Au milieu des épreuves, nous célébrons l'eucharistie, c'est-à-dire l'action de grâces: malgré les souffrances et les échecs, nous sommes invités à dire merci. Peut-être que notre merci sera timide. Mais le merci est moteur d'avenir, car il marque notre reconnaissance pour tout ce qui a été fait de beau, et il prépare le futur.

« L'épidémie de Covid-19 a beaucoup à voir avec notre déprédation de la terre et le pillage de sa valeur intrinsèque. C'est un symptôme du malaise de notre terre et de notre incapacité à nous en soucier² ». Une réponse à la pandémie est un souci pour l'écologie. C'est ainsi que notre mois de septembre sera marqué par cette recherche. Le pape François a recommandé que le 1^{er} septembre soit reconnu comme Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la création et que le mois de septembre soit considéré comme une Saison de la création, qui s'étend jusqu'à la fête de saint François, le 4 octobre. J'invite les UP et groupes de chrétiens à travailler ces sujets en équipe, en utilisant les outils préparés sur ce sujet et en participant aux rencontres organisées à cette fin.

Le 17 septembre, fête de saint Lambert, sera l'occasion de marquer notre rentrée pastorale lors de la messe de 18 h à la cathédrale, en remerciant les membres du Conseil épiscopal qui terminent leur mission: le vicaire général, l'abbé Alphonse Borras; le vicaire judiciaire, l'abbé Raphaël Collinet; et la déléguée épiscopale pour la Région germanophone, Mme Fina Keifens. Cette célébration mettra aussi à l'honneur le personnel soignant, les aumôniers d'hôpital ou de maison de repos, ainsi que tous les malades et les souffrants, par une bénédiction solennelle de l'huile des malades. Enfin, cette eucharistie officialisera la reconnaissance de la Fondation Saint-Lambert (FSL) comme Fondation d'utilité publique et son inscription dans les projets de la



Fondation Roi Baudouin. La FSL a pour but de promouvoir la transmission de la foi chrétienne, spécialement chez les jeunes, en promouvant le patrimoine chrétien matériel et immatériel et recueille des fonds à cette fin (Fondation Saint-Lambert, BE32 3631 8039 6802).

Dans cet esprit de confiance dans l'avenir et avec le soutien de la grâce de Dieu, je souhaite à tous de commencer avec foi et intensité cette nouvelle année pastorale.

† Jean-Pierre Delville,
votre évêque

¹ Académie pontificale pour la vie, « *Humana Communitas* » à l'ère de la pandémie. *Méditations intempestives sur la renaissance de la vie. Introduction*, Rome, 22 juillet 2020.

² *Ibidem*, 1.2.

Widerstand und Wiedergeburt

Liebe Brüder und Schwestern,

Das neue Pastoraljahr startet unter besonderen Umständen im September, da es von der Corona-Krise geprägt ist. Die Dynamik des Neustarts wird durch erschwerte Bedingungen in Punkto Zusammenkunft und Versammlungsrecht ausgebremst. Die Bedeutung der Dinge ist zutiefst in Frage gestellt.

So schreibt die Päpstliche Akademie für das Leben¹: „Die Pandemie hat uns alle gleichermaßen verwundbar gemacht.“ Daher ist die Botschaft des Glaubens besonders aktuell: „Wir sind zum mutigen Widerstand berufen“ und sollen „einen Weg zur Wiedergeburt des Lebens“ begehen. Widerstand bedeutet die Fähigkeit, sich im Laufe der Zeit dem Bösen zu stellen, die Hoffnung in uns zu bewahren, Gesten der Freundschaft zu üben und Gott um Erleuchtung und Rettung zu bitten. Die Wiedergeburt des Lebens bedeutet, dass aus der gegenwärtigen Prüfung neues Leben entstehen muss, mit

größerer weltweiter Solidarität, mehr Spiritualität und Gebet. Das Gebet hat nichts Magisches an sich, um Gott zu spektakulärem oder sensationellem Handeln zu zwingen. Jesus selbst sagte zur dieser Tendenz, Gott als Zauberer zu sehen: „Du sollst den Herrn, deinen Gott, nicht auf die Probe stellen“ (Mt 4,7). Das Gebet ist in Wirklichkeit ein Ruf an Gott, unseren Verstand und unser Herz zu inspirieren, und durch Seine Liebe zu handeln. Das Gebet ist besonders nützlich, wenn wir klein und arm sind, denn dann spüren wir noch besser die Notwendigkeit, eine Gnade von Gott zu erhalten.

Die Geschichte zeigt uns auf, dass die Kleinen und die Armen von Gott gerettet wurden, sei es das kleine Volk Israel, das von seinen mächtigen Nachbarn bedroht wurde, oder seien es die jungen Christengemeinden, die im Römischen Reich verfolgt wurden. Wir entdecken nun weltweit, dass wir alle der Pandemie gegenüber kleine Völker sind. Belgier, Amerikaner, Chinesen, Lateinamerikaner, wir alle entdecken unsere Zerbrechlichkeit und brauchen neue Kraft. Das Gebet ist jedoch nicht nur Bitte. Es ist auch Dank. Inmitten der Prüfungen feiern wir die Eucharistie, das heißt Danksagung: Trotz aller Leiden und Rückschläge sind wir eingeladen, Danke zu sagen. Vielleicht ist unser *Dankeschön* schüchtern, aber der Dank ist die treibende Kraft der Zukunft, denn er bringt unsere Anerkennung für alles Schöne in der Welt zum Ausdruck und bereitet die Zukunft vor.

„Die Covid-19-Epidemie hat viel mit dem Raubbau an der Erde und der Plünderung ihrer inhärenten Werte zu tun. Dies ist ein Symptom für das Unwohlsein unserer Erde und unsere Unfähigkeit, uns damit auseinanderzusetzen“. Eine Reaktion auf die Pandemie ist die Sorge um die Umwelt. So wird der Monat September in unserem Bistum von dieser Suche geprägt sein. Auf Empfehlung von Papst Franziskus ist der 1. September zum Weltgebetstag zum Schutz der Schöpfung und der Monat September als eine Zeit für die Schöpfung, die sich bis zum Fest des



Foto: Avelino Calvar Martinez

heiligen Franziskus am 4. Oktober erstreckt, zu betrachten. Ich lade die Pfarrverbände und alle christlichen Gruppen ein, gemeinsam an diesen Themen zu arbeiten, indem sie die zu diesem Thema vorbereiteten Unterlagen verwenden und indem sie an den zu diesem Zweck organisierten Versammlungen teilnehmen.

Das Fest des heiligen Lambertus am 17. September mit der Messe um 18.00 Uhr in der Kathedrale von Lüttich ist die Gelegenheit, gemeinsam das neue Pastoraljahr zu beginnen und den Mitgliedern des Bischofsrates, deren Sendungsauftrag endet, unseren Dank auszudrücken: Generalvikar Alphonse Borras, dem Bischofsvikar für das Kirchenrecht, Raphaël Collinet, und der bischöflichen Delegierten für das deutschsprachige

Gebiet, Frau Fina Keifens. Diese Feier wird auch dem Pflegepersonal, den Seelsorgeteams der Krankenhäuser und Pflegeheime, sowie allen Kranken und Leidenden durch die feierliche Segnung des Krankenöls gewidmet sein. Schließlich wird während dieser Eucharistie die Sankt-Lambertus-Stiftung (FSL) als gemeinnützige Stiftung, sowie deren Eintragung in die Projekte der König-Baudouin-Stiftung offiziell anerkannt. Die Sankt-Lambertus-Stiftung (FSL) möchte die Übermittlung des christlichen Glaubens, insbesondere an junge Menschen, durch die Weitergabe eines außergewöhnlichen materiellen und immateriellen christlichen Erbes fördern

und benötigt dazu finanzielle Mittel (Sankt-Lambertus-Stiftung, BE32 3631 8039 6802).

Im Vertrauen in die Zukunft und mit der Unterstützung der Gnade Gottes wünsche ich Ihnen allen, dass sie dieses neue Pastoraljahr im Glauben und mit Intensität beginnen können.

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

¹ Päpstliche Akademie für das Leben, « *Humana Communitas* » à l'ère de la pandémie. *Méditations intempêtes sur la renaissance de la vie. Introduction*, Rome, 22 juillet 2020 (Übersetzung in EN - ES - FR - IT).

² *Ibidem*, 1.2.



Foto: Daniel Reche

Septembre - September

1	Liège, 14h30	CMVP (Commission Ministère et Vie des Prêtres)
	Liège, Saint-Vincent, 20h	Veillée de la Création
4	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
5	Banneux, 15h	Bénédictio de la stèle de saint Josémari
	Grande église de Banneux, 16h	Célébration eucharistique
7	Liège, 9h45	Chapitre cathédral
	Liège, 14h30	Commission pour le Diaconat permanent
8	Bruxelles, 14h30	Commission Diaconie
9	Liège	Accueil des membres du Conseil épiscopal luxembourgeois
10	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
	Herve, 18h30	Rencontre des confirmands
13	Évêché, 14h	Rencontre avec les jeunes de l'Ordre du Saint-Sépulcre
14	Louvain-la-Neuve, 15h	Rentrée académique de l'UCLouvain
	Namur, 18h	Rentrée du Séminaire
17	Liège Cathédrale, 18h	Fête de saint Lambert et bénédiction des huiles
18	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
19	Namur, 9h30	AG CIL (Conseil interdiocésain des laïcs)
21	Liège, 18h	Rentrée du Centre diocésain de formation (CDF)
22	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
27	Waimes, 10h30	Confirmations
28	Église de Bombay, 20h	Rencontre des confirmands
29	Namur, 17h	CA CIL (Conseil interdiocésain des laïcs)

Octobre - Oktober

1	Séminaire, 19h30	Cours sur l'histoire de l'Église
2	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
3	Welkenraedt, 18h	Confirmations
4	Ans, 10h30	Confirmations
	Anthisnes, 15h	Ordination diaconale de Cocou Ignace Ametonou
6	Bruxelles, 16h	AG CoGEC (Conseil général de l'enseignement catholique)
7	Verviers-sud, 20h	Rencontre des confirmands
8	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
10	Maastricht, Basilique N.D.	Fête de Notre Dame
13	Banneux, 17h	Veillée pour les prêtres du diocèse
15	Séminaire, 19h30	Cours sur l'histoire de l'Église
16	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
18	Banneux, 16h	Célébration pour la Journée des acolytes
20	Charleroi, 14h	Conférence: <i>L'écologie à la lumière du pape François</i>
22	Namur, 10h	Réunion des évêques francophones
	Séminaire, 19h30	Cours sur l'histoire de l'Église
25	Banneux, 10h	Célébration pour le rassemblement des pèlerins de Lourdes
27	Rolduc, 10h	Rencontre des évêques de l'Euregio
28	Liège, 10h	CMVP (Commission pour le Ministère et la Vie des Prêtres)
29	Séminaire, 19h30	Cours sur l'histoire de l'Église
30	Liège, 9h30	Conseil épiscopal

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires,
certains événements de l'agenda de Mgr Delville
pourraient être reportés ou supprimés!

I. Changement d'adresse du service du Temporel

Comme vous l'aurez sans doute déjà appris, le Service du Temporel (Fabriques - ASBL) a déménagé au siège de l'Évêché, rue de l'Évêché 25 à 4000 Liège depuis fin du mois de juillet. Cette disposition a été prise dans le cadre de la nouvelle organisation de la curie diocésaine. Nous restons à votre disposition par téléphone au même numéro d'appel: 04/223.42.12. L'adresse générale du service reste identique: fabriques@evechedeliege.be.

Si vous souhaitez vous adresser à une personne en particulier, veuillez utiliser le prénom de la personne suivi d'un point, de son nom de famille et de l'adresse générique @evechedeliege.be, le tout en minuscule. Exemple pour la comptabilité: carine.lallemand@evechedeliege.be.

ATTENTION: le dépôt des documents comptables (comptes, budgets et modifications budgétaires) continue à se faire à l'accueil du séminaire dans la boîte aux lettres « livraisons », 40 rue des Prémontrés à 4000 Liège. Vous pouvez ainsi bénéficier du parking le temps de déposer les documents.

II. Réunion ordinaire d'octobre

1. État des bâtiments et réunion en plateforme

Cette réunion est destinée à faire l'état des lieux des bâtiments, et à décider des réparations nécessaires. Si des problèmes généraux sont constatés (corniches, toitures, égouttage, mise en conformité électrique, rejointoyage, etc.), il est fortement conseillé de faire appel à un architecte pour établir un état sanitaire complet du bâtiment. Celui-ci permettra de déterminer quels sont les travaux à envisager et leur programmation dans le temps. Cela permettra aussi d'en discuter avec les res-

ponsables communaux afin d'établir une programmation financière dans le temps.

Il est fortement recommandé aux fabriques d'une même commune de travailler *en plateforme*; c'est-à-dire de se réunir (au moins) deux fois par an pour échanger sur les différents problèmes. Les mois d'octobre ou novembre sont tout indiqués pour l'organisation de ces réunions.

2. Modification budgétaire

Le trésorier aura eu soin d'adapter le compte 2019 et le budget 2020 en fonction des décisions communales. Il présentera un bilan provisoire de la situation financière et le conseil de fabrique décidera le cas échéant d'introduire une modification budgétaire pour adapter les crédits.

Je rappelle que la date limite souhaitée pour l'introduction des modifications budgétaires est le 15 octobre.

3. Adaptation des baux à ferme

Cette réunion ordinaire obligatoire sera aussi l'occasion de vérifier les baux en cours, s'ils ont été indexés et mis en conformité avec la nouvelle loi sur les baux à ferme.

III. Contrat de travail associatif - fin au 31 décembre 2021

La Cour constitutionnelle saisie par plusieurs Unions professionnelles et Syndicats a décidé d'annuler la loi du 18 juillet 2018 sur le travail associatif (cf. formation pour les fabriques en 2018).

Pour rappel, ce contrat de travail particulier permettait d'engager sous des contrats d'un an, renouvelables, des travailleurs ou des pensionnés en activité complémentaire de type socio-culturel moyennant une rémunération limitée, exonérée de cotisation de sécurité sociale et de précompte professionnel.

On citera par exemple des personnes en charge de la gestion des bâtiments et ayant pour mission la gestion des clés ainsi que de petits travaux d'entretien tels que de petites réparations et le nettoyage, ou encore des personnes pouvant

apporter une aide et un appui occasionnel et à petite échelle dans le domaine de la gestion administrative, du classement des archives ou de l'organisation pratique d'activités. Ce type de contrat pouvait viser également l'aide occasionnelle à petite échelle à la gestion, à l'entretien et à l'ouverture au grand public du patrimoine culturel.

Conséquence de l'annulation de cette loi du 18 juillet 2018: les fabriques d'église et les ASBL qui avaient engagé du personnel par ce biais pourront encore renouveler des contrats de ce type qui prendraient fin avant le 31 décembre 2020. Les contrats de travail associatif en cours prendront fin automatiquement au 31 décembre 2021.

IV. Fondations de messes – articles budgétaires concernés

1. Qu'est-ce qu'une fondation?

C'est une donation (acte entre vifs) ou un legs (acte pour cause de mort) d'un bien meuble ou d'un immeuble ou d'une somme d'argent, dont la totalité ou une partie des revenus, suivant les intentions exprimées, doit être affectée pour un temps considérable voire indéfini, à une fin déterminée (charge). Toutes les donations ou les legs ne sont pas nécessairement des fondations. Seules le sont les libéralités qui comportent une **charge durable**.

Lorsqu'une fondation est faite en faveur d'une fabrique d'église, la charge qui grève la fondation doit rentrer dans les attributions de la fabrique. Par exemple: fondation à charge de dire des messes, libéralité destinée à la restauration, à l'embellissement ou à la réparation de l'église, libéralité qui vise la charge d'entretien d'un tombeau pour autant que cette charge constitue la condition secondaire des libéralités principales faites en faveur du culte.

La distinction entre une fondation et une libéralité quelconque a son importance en ce qui concerne l'emploi des revenus: ceux des *fondations* doivent servir prioritairement à assurer l'exonération des charges dont

la fondation est grevée; les revenus des autres libéralités s'ajoutent aux ressources ordinaires de la fabrique et servent, d'une manière générale, à pourvoir aux dépenses de l'exercice du culte.

Les fondations doivent toujours être établies par acte notarié.

2. Une fondation de messe

C'est une fondation dont la charge consiste à faire célébrer une ou plusieurs messes à des intentions déterminées dans le long terme. La fondation de messe a aussi pour but d'avantager financièrement la fabrique (cf. tarifs).

La fabrique est, à l'exclusion de toute autre personne juridique, celle qui a entre autres pour mission de recevoir et d'administrer les biens et capitaux donnés ou légués pour être affectés au service du culte. C'est le bureau des marguilliers qui est chargé de veiller à ce que les fondations soient « fidèlement acquittées et exécutées suivant l'intention des fondateurs, sans que les sommes puissent être employées à d'autres charges » (article 26 du décret du 30/12/1809 sur le temporel des cultes).

3. Procédure pour l'acceptation d'une fondation de messe par la fabrique

- 1) Le notaire qui a reçu un acte de donation ou un legs au profit d'une fabrique est tenu d'en donner avis au desservant et à la fabrique.
- 2) Le trésorier est chargé d'accepter provisoirement les dons et legs faits à la fabrique. En cas d'empêchement, c'est au président du conseil ou du bureau des marguilliers que cette mission incombe.
- 3) Ensuite, le bureau des marguilliers (ou le conseil de fabrique) prend une délibération tendant à accepter définitivement la fondation. La demande d'acceptation de la fabrique est adressée à l'Évêque diocésain pour dire s'il convient ou non d'accepter et au Gouverneur dans les 15 jours de l'acceptation. Le Gouverneur prend sa décision dans les 30 jours de la réception de l'acte accompagné de toutes les pièces justificatives.

4. Transcription des actes

Le secrétaire du bureau des marguilliers doit transcrire par suite de numéros et par ordre de date dans le sommier des titres les actes de fondations, leur approbation par la tutelle, les arrêtés de réduction et, éventuellement, la donation complémentaire au regard de la donation initiale (art. 56 du décret du 30/12/1809).

5. Gestion du patrimoine des fondations

C'est le trésorier qui a pour mission de gérer le patrimoine des fondations. Il effectue les placements à capital garanti les plus avantageux pour la fabrique. Il met en location les immeubles et les terres, il recouvre les revenus qui sont dus à la fabrique, il paie les frais et honoraires de leur exonération.

6. Exécution des charges

Suivant l'art. 26, 1^{er} alinéa du Décret du 30/12/1809, les marguilliers sont chargés de veiller à ce que toutes les fondations soient fidèlement acquittées et exécutées suivant l'intention des fondateurs, sans que les sommes puissent être employées à d'autres charges.

Le bureau des marguilliers doit, dans la mesure du possible, faire célébrer les messes à l'église dont la gestion appartient à la fabrique, bénéficiaire de la libéralité. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, soit que, dans l'église désignée, il y a trop d'intentions ou trop peu de services religieux, le bureau des marguilliers est chargé de faire célébrer les messes ailleurs. L'organisation des services religieux peut alors être prise en charge par le secrétariat paroissial.

Le desservant (le secrétariat paroissial) indiquera à la fin de chaque tri-

mestre au bureau des marguilliers les fondations qui ont été acquittées au cours de ce trimestre, de telle sorte que le trésorier puisse verser la part qui revient au desservant.

À défaut de pouvoir confier à un prêtre d'une autre paroisse les intentions de messes, celles-ci peuvent être transmises à l'évêché qui en assure lui-même la répartition. Dans ce cas, la fabrique bénéficiaire de la fondation garde la part de revenus qui lui revient et verse au prêtre qui a exonéré les charges ou à l'évêché selon le cas, la part qui lui revient.

Le bureau des marguilliers veille à l'exonération des charges. Cela suppose que les noms des intentions pour lesquelles les messes sont dites soient portés à la connaissance des paroissiens via l'affichage à l'église.

7. Au niveau comptable

En région wallonne:

Les revenus de capitaux grevés de fondations s'inscriront en recettes à l'art. 6.

Les revenus de terres ou loyers de maisons grevés de fondations s'inscriront en recettes à l'article 7.

Les revenus non grevés de fondations s'inscriront à l'art. 11 des recettes pour les revenus de capitaux, à l'article 1 pour les locations de maisons et à l'article 2 pour les revenus de terres.

Le versement des messes fondées au célébrant s'inscrit en dépenses à l'article 43. Il s'agit du nombre de messes fondées multiplié par 7 €, conformément au décret de révision des fondations.

En région germanophone:

Les revenus des capitaux grevés de fondations s'inscrivent à l'article 5 des recettes, et les revenus des terres et loyers de maisons grevés de fondations à l'article 4.

La part du célébrant pour les messes fondées se porte à l'article 51 des dépenses.

8. Tarif des fondations en 2020

Pour une messe basse: capital requis de 3.500 € ou une terre dont le revenu net est au moins égal à 13 €.

Pour une messe chantée: 5.000 € ou une terre dont le revenu net est au moins égal à 25 €.

Revenus nécessaires pour pouvoir exonérer une messe basse: minimum 13 € comprenant la part du célébrant (7 €) et la part minimum de la fabrique (6 €).

Revenus nécessaires pour pouvoir exonérer une messe chantée: minimum 25 € comprenant la part du célébrant (7 €) et la part minimum de la fabrique (18 €).

Isabelle Leclercq

Monsieur **Bernard ADAM** est nommé attaché à la cellule « État des presbytères », modérée par Monsieur le diacre Hubert VALKENERS, au sein du Vicariat général.

Monsieur **Yves CHARLIER**, Directeur de la Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Liège, est nommé responsable du Service des affaires patrimoniales, au sein du Vicariat général.

Madame **Anne CHARPENTIER**, responsable diocésaine de l'équipe Chantier paroisses et membre de l'EP de l'UP Notre-Dame de Huy, est nommée en outre adjointe au Vicariat général, pour les affaires pastorales.

Madame **Brigitte GUILLAUME** est nommée attachée à la cellule « Objectif 2020 », au sein du Vicariat général.

Monsieur **Pierre HENET** est nommé attaché au Service des affaires patrimoniales, sous la responsabilité de Monsieur Yves Charlier, au sein du Vicariat général.

Le Père **Luc HERPOEL** sdb est nommé administrateur paroissial de la paroisse Saint-François-de-Sales à Liège.

Monsieur **Damien HONNAY** est nommé secrétaire du Vicariat général.

Madame **Chantale KAYITESI** est nommée assistante paroissiale pour les Unités pastorales de Notre-Dame des Champs à Hannut et de Sainte-Marie en Mehaigne.

L'abbé **Yves-Léopold KEUMENI NGOUNOU**, curé de l'UP Soumagne-Olne, est nommé adjoint au Vicariat « Chemins de foi et Formations chrétiennes » et Directeur de la formation.

Monsieur l'abbé **Jérôme KITENGE MULIMBI**, prêtre du diocèse de Kongolo (RDC), curé de l'Unité pastorale de Crisnée-Oreye, est déchargé de cette fonction et est nommé curé de l'Unité pastorale de Seraing-Ougrée.

Monsieur **Joaquim LESNE** est nommé attaché à la transition écologique au sein de Vicariat « Évangile et Vie ».

Monsieur l'abbé **Aristide MASUMBUKO BANYWESIZE NTAKO**, prêtre du diocèse de Bukavu (RDC), est nommé vicaire dans l'Unité pastorale « Saint-Léonard – Liège-Nord – Vottem ».

Le Père **Laurent MATHELOT** op est nommé Vicaire dans l'UP Notre-Dame de Huy.



Madame **Céline MATHIEU** est nommée attachée au Vicariat « Accompagnement des acteurs pastoraux ».

Monsieur l'abbé **Freddy MWAMBA MBUYI**, prêtre du diocèse de Bujumbura (Burundi), curé de l'Unité pastorale de Seraing-Ougrée, est déchargé de cette fonction et est nommé curé de l'Unité pastorale de Crisnée-Oreye.

Monsieur l'abbé **André NIZIGIYIMANA**, du diocèse de Bururi (Burundi), vicaire dans l'Unité pastorale de Sainte-Marie en Mehaigne, est nommé en outre vicaire dans l'Unité pastorale de Notre-Dame des Champs à Hannut.

Monsieur l'abbé **Pierre Claver NKUSI**, prêtre du diocèse de Kibungo (Rwanda), est nommé curé de l'Unité pastorale Saint-Georges – Verlaine.

Monsieur l'abbé **Vital NLANDU BALENDA**, Doyen du Doyenné de l'Ardenne, Curé de l'UP Saint-François-d'Assise-au-pied-des-Fagnes – Malmedy, est déchargé de sa mission d'attaché au sein de l'équipe diocésaine Chantier paroisses et nommé adjoint au Vicariat « Accompagnement des acteurs pastoraux ».

Monsieur l'abbé **Ignace NZIYOMAZE** cesse sa fonction de curé de l'Unité pastorale de Saint-Georges – Verlaine et est nommé curé de l'Unité pastorale Donceel-Remicourt.

Monsieur **Vincent PHILIPPART de FOY**, économiste diocésain, est nommé adjoint au Vicariat général, pour les affaires temporelles.

Monsieur **Jean-Paul PINON** est nommé adjoint au Service de tutelle des fabriques d'église, au sein du Vicariat général.

Monsieur **Hubert VALKENERS**, diacre dans l'UP Saint-François-d'Assise-au-pied-des-Fagnes – Malmedy, est déchargé de sa mission d'assistant de doyen dans le doyenné de l'Ardenne.

Monsieur l'abbé **Étienne van den PEEREBOOM**, curé de l'Unité pastorale de Donceel-Remicourt, accède à la retraite. Mgr l'Évêque le remercie de tout cœur pour ses longues années de ministère aussi bien dans l'enseignement qu'en paroisse.

Le Père **Pierre VANDORMAEL** osc, curé de l'Unité pastorale de Sainte-Marie en Mehaigne, est nommé en outre curé de l'Unité pastorale Notre-Dame des Champs à Hannut.

Madame **Ayda YAGAN** est nommée assistante paroissiale pour les Unités pastorales de Notre-Dame des Champs à Hannut et de Sainte-Marie en Mehaigne.

Abbé Olivier Chaineux

.....

L'abbé Olivier CHAINEUX, né le 17 février 1932, ordonné prêtre le 8 décembre 1957 à Liège, est décédé le 15 juin 2020 à l'âge de 88 ans à la maison de repos de Herve.

Après son ordination, il a été nommé vicaire à Blegny-Trembleur avant d'être envoyé à Cheratte en 1962, puis à Mortier en 1963 et à Feneur en 1964. Il est devenu professeur de religion à l'institut Saint-Laurent à Liège en 1963. En 1968, il devient professeur de religion à l'Institut agricole de Herve, en même temps que vicaire de cette ville. De 1972 à

1975, il reprend des études à l'École supérieure de pédagogie de Liège. En 1972, il est aussi nommé inspecteur de l'enseignement primaire; en 1976, il devient inspecteur diocésain de religion, charge qu'il assumera jusqu'à sa pension en 1992. Il reviendra alors à Herve comme vicaire. Il s'investira comme aumônier de *Foi et Lumière* et comme aumônier de la maison de retraite du CPAS de Herve. En 2007, il devient membre de l'équipe d'aumônerie de Sainte-Elisabeth jusqu'en 2014, avant de terminer sa carrière comme prêtre auxiliaire à Herve.

Chanoine Joseph Bodeson

.....



Monsieur le Chanoine Joseph BODESON, né le 19 avril 1941 et ordonné prêtre le 3 juillet 1966 à Verviers, est décédé le 6 juillet à l'âge de 79 ans.

Après avoir été vicaire à Verviers (Notre-Dame des Récollets en 1966 et Saint-Remacle en 1973), il est nommé desservant en 1978 à Saint-Remy Angleur et en 1982 à Saint-Nicolas Stembert. En 1995, il devient doyen à Seraing. En 2004, il revient à Liège et devient chanoine du chapitre de la ca-

thédrale Saint-Paul de Liège, mission qu'il remplit jusqu'en janvier 2008 en tant que chanoine titulaire. De 2008 à 2011, il est curé de l'église Saint-Jacques à Liège, et en 2008-2009 de la Collégiale Saint-Barthélemy. En octobre 2009, il est nommé desservant de l'église Saint-Christophe de Liège. À ce titre, il était vicaire dans l'Unité pastorale Saint-Lambert au cœur de Liège. En septembre 2011, il devient responsable « Pastorale et Liturgie » de la cathédrale. Il était aussi conseiller spirituel de l'équipe Notre-Dame Verviers 10 et aumônier du Triduum à Banneux.

Préparation au mariage: formation



Le Service diocésain des Couples et des Familles (SDCF) vous invite à découvrir la nouvelle brochure diffusant les souhaits de Monseigneur Delville pour la préparation au mariage dans le diocèse de Liège.

Trois dates sont proposées. Vous choisissez celle qui vous convient le mieux. Le nombre de participants étant limité, l'inscription est obligatoire. Les premiers inscrits verront leur choix respecté.

- Samedi 3 octobre 2020
de 09h30 à 12h00
- Mardi 6 octobre 2020
de 19h30 à 22h00

- Mercredi 14 Octobre 2020
de 19h30 à 22h00

Lieu: Séminaire de Liège (Espace Prémontrés)

Inscription obligatoire par mail à anne.locht@sdcdfiege.be ou par téléphone au 0474/34.44.13.



Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten

26-27 septembre 2020: Projets pastoraux du diocèse

La collecte du dernier weekend de septembre est destinée aux besoins pastoraux de notre diocèse. Cette année, notre évêque voudrait que soit prioritairement soutenu le vicariat Évangile et Vie, dans son action sociale en faveur de la solidarité dans notre société. Ce vicariat va développer cette année un service centré sur l'écologie. Notre planète a grand besoin d'un plus grand respect de la création et de la nature. La crise du coronavirus nous montre que nous sommes tous inter-

26.-27. September 2020: Pastoralprojekte des Bistums

Die Kollekte am letzten Septemberwochenende findet zu Gunsten der pastoralen Projekte unserer Diözese statt. In diesem Jahr möchte unser Bischof, dass wir das Vikariat „Evangelium und Leben“ vorrangig in seinem sozialen Handeln zugunsten der Solidarität in unserer Gesellschaft unterstützen. Dieses Vikariat wird in diesem Jahr einen ökologischen Dienst aufbauen. Wir müssen unserem Planeten, der Schöpfung und der Natur mehr Respekt entgegenbringen. Die Corona-Krise zeigt uns, dass wir alle vonei-

dépendants et que nous devons nous soucier de l'avenir de toute la terre. Merci d'avance d'aider notre diocèse dans son engagement en faveur de l'écologie, en ce mois de septembre dédié par le pape François au respect de la création. Merci de soutenir aussi l'ensemble de nos services, depuis ceux qui s'occupent du suivi des paroisses jusqu'à ceux qui s'occupent de l'accompagnement spirituel des familles et des jeunes.

17-18 octobre 2020: Dimanche des Missions

La collecte de ce dimanche est faite en faveur de MISSIO, l'organisme de l'Église qui s'occupe de financer les Églises des pays du Sud et leurs projets missionnaires. L'annonce de l'Évangile doit en effet être promue partout dans le monde, afin de communiquer la foi et de diffuser l'amour, dont le monde a tant besoin. Au nom des jeunes Églises, merci d'avance pour votre générosité.

Numéro de compte bancaire:
BE93 3631 4768 5267
ASBL Évêché de Liège
25, rue de l'Évêché - 4000 Liège
Communication: Collecte prescrite 'Nom de la collecte'

ander abhängig sind und dass wir uns um die Zukunft der Erde kümmern müssen. Vielen Dank im Voraus, dass Sie unser Bistum bei seinem Engagement für die Ökologie unterstützen, vor allem im Monat September, den Papst Franziskus dem Respekt der Schöpfung gewidmet hat. Bitte unterstützen Sie auch die anderen Dienste, von denen, die sich um die Begleitung der Pfarren bemühen, bis zu denen, die sich um die spirituelle Begleitung von Familien und Jugendlichen kümmern.

17.-18. Oktober 2020: Weltmissionssonntag

An diesem Sonntag findet die jährliche Kollekte für MISSIO statt, die kirchliche Organisation, die die Kirchen in den südlichen Ländern und ihre Missionsprojekte finanziert. Die Verkündigung des Evangeliums muss in der Tat auf der ganzen Welt gefördert werden, um den Glauben zu kommunizieren und die Liebe zu verbreiten, die die Welt so dringend braucht. Vielen Dank im Namen der jungen Kirchen für Ihre Großzügigkeit.

Kontonummer:
BE93 3631 4768 5267
V.o.G. Évêché de Liège
25, rue de l'Évêché - 4000 Liège
*Mitteilung: Vorgeschriebene Kollekte
,Name der Kollekte'*



Mot de l'Évêque - Wort des Bischöfs 2

Résistance et renaissance..... 2

Widerstand und Wiedergeburt 4

Agenda de l'Évêque..... 7

Fabriques d'église 9

I. Changement d'adresse du
service du Temporel..... 9

II. Réunion ordinaire d'octobre..... 9

III. Contrat de travail associatif -
fin au 31 décembre 2021 10

IV. Fondations de messes – ar-
ticles budgétaires concernés..... 11

Nominations..... 14

Notices de décès 16

Vicariats et services..... 17

Préparation au mariage:
formation..... 17

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten 17

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **28 septembre 2020** pour le numéro de novembre-décembre 2020 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 98^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION:

Jean-Philippe de LIMBOURG,
Fina KEIFENS, Martine LEWIS-LETESSON,
Emil PIRONT, Dominique SERVAIS

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de BEUKELEAR, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Isabelle LECLERCQ, Anne LOCHT,
Carmelina VOLPE

RÉDACTION – ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE

Ludovic Franck

IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck&fils
Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE
Tél.: 04/343.33.86 – www.vervinck.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement simple papier: 45 €
- Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte

BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE –
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement individuel: 30 €
- Abonnement de soutien: 50 €
- Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62

11/6 à St-Martin (Liège): Fête-Dieu - eucharistie et Nightfever.



12/7 à la MRS Marienheim de Raeren: adieu aux Sœurs.



21/7 à la cathédrale St-Paul: Te Deum.



19/7 à Liège: Summer School de Sant'Egidio.



17/7 à Hozémont: accueil de fleurs reçues d'une donatrice.

